

CROUS Lorraine

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice de maintenance, session 2026, dans l'académie de NANCY-METZ.

Le Directeur Général du CROUS Lorraine,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de NANCY-METZ, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE:

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice de maintenance, au titre de l'année 2026, dans l'académie de NANCY-METZ :

Madame GUIONNEAUD Stephanie, attachée principale d'administration de l'état, présidente, Université de Lorraine, Metz.
Madame COTTALORDA Vanessa, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Monsieur GREENWOOD James, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, expert, Université de Lorraine, Villers-les-Nancy.

Monsieur CLAUDE Steven, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Monsieur MATHIEU Pierre, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nancy, le 19 mai 2026


Le Directeur Général
du CROUS Lorraine

Monsieur LEONARD Frédéric